

AGRICULTURE

Le Département apporte son soutien à la filière gras en lançant un programme spécifique

Le Conseil départemental va créer un programme départemental canards et oies du Périgord à travers lequel il entend porter une ambition forte pour cette filière en Dordogne, particulièrement touchée par une nouvelle crise de grippe aviaire.

Publié le 14 avril 2022

Filière de qualité emblématique et patrimoniale de la Dordogne, la filière gras est une nouvelle fois mise à mal par l'influenza aviaire. La crise, qui touche désormais le département, avec plusieurs foyers découverts dans des élevages, a mis à jour une certaine vulnérabilité de la filière en raison d'une très faible autonomie territoriale en oisons et cannetons.

L'arrêt brutal de la production imposé par la crise de l'influenza aviaire, accompagné des obligations de vides sanitaires, mettent potentiellement en danger la filière gras, et plus particulièrement la production d'oies qui pourrait disparaître, en dépit d'une demande et de perspectives de croissance.

Un programme pour soutenir et relancer la filière gras

Attaché au devenir de la filière gras qui contribue à la renommée du territoire, **le Conseil départemental de la Dordogne va créer un programme départemental canards et oies du Périgord.** A travers lui, le Département entend porter une ambition forte pour cette filière en Dordogne.

Avec la création de ce programme, le Département veut soutenir et relancer cette filière, afin de répondre aux enjeux économiques du territoire, aux demandes croissantes sur les marchés locaux, aux demandes du marché à l'export (singulièrement en Asie), pour faire de la Dordogne un acteur incontournable de la filière gras canards et oies en France et en Europe.

Un programme décliné en sept actions

Le programme départemental canards et oies du Périgord se décline autour de sept actions, adaptées à la problématique de la filière :

- La lutte contre la propagation de l'influenza aviaire dans un contexte d'urgence. A ce titre, le Département se propose d'intervenir dans la prise en charge des analyses d'écouvillonnage à hauteur de **40%**, sous réserve de l'accord de l'Etat et en dehors des zones de protection et de surveillance définies par arrêté préfectoral ;
- Le développement d'une autonomie territoriale en canetons et oisons ;
- L'accompagnement fort des investissements en matière de biosécurité ;
- L'accompagnement des investissements des exploitations ;
- Le soutien et la dynamisation de l'expérimentation, l'innovation, la recherche et la formation afin de lutter durablement contre l'influenza aviaire ;
- L'adaptation des structures d'abattage. A ce titre, le programme pourrait être appelé à accompagner la modernisation et le développement de ces structures, de même que la création d'un nouvel atelier d'abattage et de découpes en Sarladais ;
- L'accompagnement de la relance de la filière gras au travers d'une importante campagne de promotion et de communication.

Chacune de ces sept actions sera élaborée en étroite concertation avec la profession.

Le principe de ce programme départemental canards et oies du Périgord sera soumis à la commission permanente du Conseil départemental au cours de sa prochaine réunion, programmée le 16 mai.